



# Le Guide des aides en Nouvelle-Aquitaine

## APPEL À PROJET

## Aide au concept

### Publics concernés

Particulier

### Domaines secondaires

Cinéma et audiovisuel

Dans le cadre de sa politique de soutien à la création dans le domaine du cinéma et de l'audiovisuel, la Région Nouvelle-Aquitaine estime nécessaire de soutenir et d'accompagner les auteurs/réalisateurs et scénaristes dans la durée en prenant en considération les modalités particulières du travail d'écriture.

## Échéances

Date limite de dépôts des dossiers : le 20 avril 2026

Etude des dossiers : mai 2026

Prise de décision : le 29 mai 2026

## Objectifs

L'Aide au concept est une aide sélective attribuée en début d'écriture d'un projet. Elle vise à soutenir une phase d'exploration créative préalable à toute étape formalisée d'écriture ou de développement.

Elle permet aux auteurs et scénaristes de disposer de moyens pour engager un travail de recherche, d'enquête, de documentation ou de repérages, lorsque le projet en est encore à son stade de pré-écriture et nécessite un temps de maturation artistique. L'Aide au concept s'adresse à des auteurs souhaitant initier un nouveau projet après avoir récemment achevé une œuvre ou ayant réalisé une avancée objectivable sur un projet en

cours.

Elle s'adresse également à des auteurs émergents désireux de franchir une nouvelle étape dans leur parcours de professionnalisation. Elle s'inscrit dans les objectifs de la convention de coopération cinématographique conclue entre l'État, le Centre national du cinéma et de l'image animée (CNC) et la Région Nouvelle-Aquitaine, en faveur du soutien aux auteurs et à la création.

## **Bénéficiaires**

L'aide est destinée aux auteurs, entendus comme les personnes physiques assumant la responsabilité artistique de l'écriture d'une œuvre cinématographique ou audiovisuelle.

Sont éligibles :

Les auteurs-réalisateurs, qui portent à la fois l'écriture et l'intention de mise en scène ;

Les scénaristes, intervenant en écriture seule ou en collaboration.

## **Montant**

5000 euros maximum

## **Critères de sélection**

Qualité artistique du projet

Parcours de l'auteur

## **Comment faire ma demande ?**

Les personnes candidates doivent déposer avant la date limite de dépôt, un dossier composé du formulaire de demande et d'une liste de pièces à fournir (voir documents à télécharger ci-dessous), et l'envoyer à l'adresse mail suivante : [cinema.aap@nouvelle-aquitaine.fr](mailto:cinema.aap@nouvelle-aquitaine.fr)

# Correspondants

Unité Cinéma et audiovisuel

05 87 21 20 81